



**COM' CGT**



### **Salaires en hausse... ou simple illusion ?**

Alors que l'entreprise affiche d'excellents résultats, beaucoup de salariés ont le sentiment que leurs efforts ne sont pas réellement reconnus.

Pourquoi les augmentations restent-elles limitées ? Qui bénéficie vraiment des richesses créées ?

□ notre tract revient sur la situation actuelle, le climat social et les enjeux des négociations salariales. Pour comprendre ce qui se joue réellement, **retrouvez ci-joint notre tract de la semaine 5**



### **Accord filière spécialistes**

Avancée majeure pour certains, victoire du bon sens pour d'autres, mais que propose donc cet accord, qui en sort réellement gagnant ?

La NCC a dévoyé les expériences professionnelles des salariés.

A qui la faute ? Celle des organisations syndicales signataires qui ont accompagné [l'UIMM](#) dans la construction de cette nouvelle convention nationale de la métallurgie.

Comme une rustine sur un pneu percé, ce projet d'accord a pour ambition d'éviter la sortie de route.

#### **□ De quoi s'agit-il ?**

La direction souhaite créer une nouvelle « filière spécialistes » pour reconnaître des salariés très expérimentés et fortement investis dans leur poste. Cette filière viendrait s'ajouter aux filières existantes (managers, experts, progrès...).

#### **□ Qui pourrait y accéder ?**

- Des salariés ayant au moins **5 ans d'expérience** dans leur activité
- Sur **candidature individuelle**
- Avec une **sélection par un comité métier**
- Dans la limite de **15 % de l'effectif SAE**
- Sans possibilité d'appartenir à une autre filière

#### **□ Comment cela fonctionnerait ?**

Trois niveaux de spécialistes seraient créés (niveau 1 à 3), avec :

- Une reconnaissance officielle du statut
- Des formations et parcours de développement
- Des temps d'échanges et événements dédiés

- Une revalorisation salariale de **1,5% à 2,5%**, selon le niveau

#### □ Pourquoi la CGT est opposée à cet accord ?

Pour la CGT, cette filière ne traite pas le problème de fond : **la perte de reconnaissance** liée à la mise en place des fiches emplois et des classifications de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie.

Au lieu de corriger des fiches emplois déconnectées de la réalité du travail et de permettre une évolution professionnelle, la direction crée une filière supplémentaire :

- **Limitée**, donc excluante
- **Sélective**, avec un risque de choix arbitraire
- **Discriminante**, du fait du plafond de 15%
- **Cloisonnée**, empêchant les salariés déjà engagés dans une autre filière d'être reconnus spécialistes

Les critères d'accès sont trop proches des fiches emplois supérieures, d'ailleurs il est à noter que cette filière ne permet pas d'accéder à une cotation supérieure, ce qui risque d'aggraver la sous-classification des postes.

De plus, l'intégration de critères comportementaux ne repose pas sur des éléments objectifs liés au savoir-faire et à l'expérience.

Enfin, la reconnaissance salariale est insuffisante et injuste. Le risque existe que cette filière spécialiste soit financée dans le budget des futures NAO.

**Ci-joint en .pdf l'intégralité de l'analyse détaillée ainsi que le positionnement argumenté de la CGT SAE**

**La CGT sa force c'est vous Syndiquez vous Rejoignez la CGT**

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT et à consulter notre site. Retrouvez-y les accords en vigueur, ainsi que l'actualité de notre groupe :**

**[CGT SAFRAN - Rien n'est écrit d'avance](#)**